

CENTRE MÉDICAL STALINGRAD

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Centre Médical Stalingrad dispose de systèmes informatiques destinés à :

- assurer la facturation des actes et la télétransmission des feuilles de soins aux Caisses de Sécurité sociale ;
- assurer la gestion des rendez vous ;
- faciliter la gestion des dossiers des patients ;
- établir rapidement l'élaboration des comptes rendus médicaux ;
- réaliser et enregistrer des données médicales et paramédicales de votre état de santé.

Les informations recueillies lors de votre parcours de soins font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'enregistrements informatiques réservés à l'usage des professionnels de santé du Centre Médical.

Votre médecin traitant se tient à votre disposition pour vous communiquer toutes informations relatives à votre état de santé.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

Enfin, vous pouvez demander l'accès aux informations vous concernant en vous adressant au Directeur du Centre Médical Stalingrad.

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

